



LES DROITS HUMAINS DANS LES CDN 2025 : À QUOI FAUT-IL FAIRE ATTENTION?

Une liste de vérification

POURQUOI s'assurer que les CDN sont fondées sur les droits humains?

C'EST UNE OBLIGATION:

Toutes les parties à l'Accord de Paris ont des obligations juridiquement contraignantes en matière de droits humains. Dans l'Accord de Paris, elles ont réaffirmé la nécessité de respecter, de protéger et de prendre en compte ces obligations dans le cadre de leur action climatique - ainsi qu'une gamme d'importants aspects connexes tels que la transition juste, la sécurité alimentaire et l'égalité des genres.

→ En tant qu'instrument principal de mise en œuvre nationale de l'Accord de Paris, les contributions déterminées au niveau national (CDN) devraient être guidées par les obligations, les principes et les normes en matière de droits humains dans leur préparation, leur contenu et leur mise en œuvre.

C'EST PLUS EFFICACE:

L'action climatique fondée sur les droits humains est également plus efficace, comme le confirme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

→ Veiller à ce que le processus de planification des CDN et les CDN elles-mêmes tiennent compte des droits humains donne aux communautés les moyens de contribuer à accroître le soutien public aux politiques climatiques et d'en garantir l'efficacité.

COMMENT veiller à ce que les CDN soient fondées sur les droits humains?

- Le processus de planification doit s'appuyer sur une participation publique effective et inclusive et s'inspirer des obligations de l'État en matière de droits humains.
- Les niveaux d'ambition doivent être fixés conformément à la science et au droit international afin de maintenir le réchauffement en deçà de 1,5 °C et de garantir l'adaptation et la réparation pour toutes les personnes affectées par la crise climatique.
- Les politiques et mesures connexes, ainsi que leur mise en œuvre, doivent respecter, protéger et promouvoir les droits humains.
- Les obligations des États en matière de droits humains doivent être prises en compte dans le suivi et l'évaluation de la CDN.

En 2022, le Centre pour le droit international de l'environnement (CIEL) et le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits humains (HCDH) ont publié [une boîte à outils à l'intention des praticiens sur l'intégration des droits humains dans les CDN](#). Cette boîte à outils détaille les questions importantes à poser et les instruments internationaux à garder à l'esprit lors de la conception et de la mise en œuvre d'une CDN. Elle est disponible en [anglais](#), en [français](#) et en [espagnol](#).

Le présent document doit être lu conjointement avec la boîte à outils, car il complète celle-ci par l'inclusion d'aspects basés sur des directives plus récentes telles que les résultats du Bilan mondial et le 6e Rapport d'évaluation du GIEC, ainsi que divers rapports d'institutions et de mécanismes de défense des droits humains de l'ONU. Il vise à fournir une vue d'ensemble adaptée aux praticiens de ce qui doit être inclus dans les CDN finales soumises et peut également servir d'outil à la société civile pour évaluer l'alignement des CDN de leurs pays sur les droits humains.

QUOI

Pour qu'une CDN soit alignée sur les objectifs climatiques internationaux et les obligations des États en matière de droits humains, elle doit inclure - au minimum - les éléments suivants, conformément au droit et aux engagements internationaux.

→ Pour évaluer la CDN de votre pays, n'hésitez pas à utiliser cette liste de manière flexible pour guider votre examen, en vous concentrant sur les points qui sont pertinents selon votre compréhension du contexte (par exemple, s'il y a la présence de peuples autochtones, ou si votre pays a une obligation de fournir un financement international pour le climat).

1. Ambition en matière d'atténuation et suppression progressive des combustibles fossiles

- Un objectif global de réduction des émissions aligné sur l'équité et l'impératif de limiter le réchauffement à 1,5°C
- Les émissions liées à la consommation sont incluses dans l'objectif global de réduction
- Un engagement et un plan d'élimination progressive, urgente et équitable, de la production et de l'utilisation des combustibles fossiles
- Pas de recours aux compensations carbone
- Pas de recours à de fausses solutions technologiques telles que l'élimination du dioxyde de carbone (CDR) et la capture et le stockage du carbone (CCS)
- Un plan visant à supprimer progressivement et à réorienter de manière équitable les subventions accordées aux combustibles fossiles et aux autres industries et pratiques polluantes
- Un plan visant à éliminer ou à restreindre l'application du règlement des différends entre investisseurs et États (ISDS) et d'autres mesures de protection des investissements internationaux en rapport avec les investissements dans les combustibles fossiles et les mesures de lutte contre le changement climatique

2. Planification, mise en œuvre et suivi participatifs

- Une section expliquant comment la CDN s'appuie sur une consultation inclusive et participative
- Des mesures spécifiques pour garantir l'inclusivité, la participation et la consultation des détenteurs de droits et des principaux acteurs de la société dans la mise en œuvre des CDN, en particulier pour:
 - Les peuples autochtones et les détenteurs de savoirs traditionnels
 - Les groupes en situation de vulnérabilité, tels que les femmes dans toute leur diversité, les jeunes et les enfants, les personnes handicapées, les paysans, les personnes en situation de pauvreté et les migrants
 - La société civile nationale et locale et les mouvements populaires
 - Les institutions et mécanismes nationaux de défense des droits humains et de l'égalité de genre
 - Les syndicats

3. Integrating Human Rights

- Un engagement explicite à respecter, protéger et promouvoir les droits humains dans l'ensemble de la CDN, et une description de la manière dont la CDN le fait, y compris:
 - Le droit à un environnement propre, sain et durable
 - Les droits des générations futures
- Des évaluations d'impact social et environnemental fondées sur les droits humains et des mesures de sauvegarde s'appliquant à toutes les mesures de la CDN
- Des politiques visant à renforcer la protection effective des défenseurs des droits humains dans le domaine de l'environnement



- Des politiques intégrées pour prendre en compte les individus et les groupes ayant des droits et des contextes spécifiques
- Des mesures visant à garantir l'accès aux recours et à la justice pour les personnes dont les droits humains, y compris les droits des peuples autochtones, sont affectés par l'action climatique/la CDN

4. Intégration de la justice en matière de genre

- Un engagement explicite à intégrer l'égalité de genre et les droits des femmes et des filles dans toute leur diversité dans toutes les mesures de la CDN, et une description de la manière dont la CDN le fait
- Des politiques spécifiques visant à surmonter les obstacles pratiques et culturels à la participation des femmes, des filles et des personnes issues de la diversité de genre à l'action climatique
- Une budgétisation et des mécanismes de financement climatique favorisant l'égalité de genre
- L'intégration du travail non rémunéré, tel que le travail de soins, dans la transition juste et dans d'autres politiques

5. Respecter les droits des peuples autochtones et leurs connaissances traditionnelles

- Un engagement explicite à respecter, protéger et promouvoir les droits des peuples autochtones conformément au droit international, y compris la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), et une description de la manière dont la CDN le fait
- Un processus visant à garantir que le droit des peuples autochtones au consentement préalable, libre et éclairé sera respecté tout au long de la mise en œuvre de la CDN
- Une reconnaissance de l'important rôle des connaissances traditionnelles et un engagement à respecter, protéger et réaliser les droits des peuples autochtones en ce qui concerne leurs connaissances

6. Renforcer le régime foncier et la gestion communautaire des ressources naturelles

- Une reconnaissance de droits mesurables et solides en matière de propriété foncière et de ressources naturelles pour les peuples autochtones et les communautés locales
- Des mesures et ressources financières pour renforcer la gestion communautaire des ressources naturelles et des systèmes fonciers

7. S'aligner sur l'impératif d'une transition juste

- Une reconnaissance explicite de l'importance d'une transition juste dans la conception et la mise en œuvre de la CDN et une description de la manière dont la CDN y contribue
- Un engagement explicite à respecter, protéger et mettre en œuvre les droits fondamentaux du travail, y compris le dialogue social, dans le contexte des politiques de la CDN et description de la manière dont la CDN y contribue
- Des plans pour la création de travail décent et d'emplois de qualité et un engagement pour la re-formation de la main-d'œuvre, y compris pour les jeunes et les personnes en situation de vulnérabilité
- Un engagement et des mesures visant à renforcer la protection sociale pour tous
- Des politiques et des mesures visant à garantir que la transition climatique n'entraîne pas de violations des droits humains liées à l'exploitation minière ou autres, à l'intérieur ou à l'extérieur du pays



8. Ancrer l'adaptation et les pertes et dommages

- Des objectifs d'adaptation sectoriels et une quantification des besoins financiers correspondants
- Une évaluation des pertes et dommages actuels et futurs, y compris non économiques, et de leur incidence sur les droits humains dans le contexte national
- Des politiques et mesures en cours et prévues pour remédier aux pertes et dommages, et une quantification des besoins financiers correspondants

9. Aller au-delà des promesses: Responsabilité pour une mise en œuvre efficace

- Une explication de la manière dont les engagements de la CDN seront mis en œuvre par le biais de politiques et de lois, y compris par le biais d'une réglementation efficace du secteur privé et un échéancier à cet effet
- Un engagement de financement international du climat sans dette pour l'atténuation, l'adaptation et le traitement des pertes et dommages conformément au principe de la juste part
- Une quantification du fardeau de la dette et des mesures pour y remédier, afin d'éviter que le fardeau de la dette ne soit un obstacle à l'action climatique
- Un plan de suivi inclusif et participatif de la CDN
- Un système de suivi basé sur la collecte de données ventilées par genre, âge et handicap

ÉVALUATION COLLECTIVE

→ Si vous évaluez la CDN de votre pays à l'aide de cette liste de contrôle, nous vous invitons à soumettre les résultats pour une compréhension collective de l'intégration des droits humains dans les CDN de 2025.

RESSOURCES UTILES

- OHCHR & CIEL (2022) – Integrating Human Rights in NDCs: A Toolkit for Practitioners (EN, FR, ES)
- Oxfam (2024) – Climate Plans for the People: Civil society and community participation in national action plans on climate change
- Climate Action Network (2024) – Guidelines for NDCs 3.0: Delivering on the GST outcome and beyond
- Land Gap Report (2024) – Land Use in NDCs: A Guide to High Ambition
- 350.org et al. (2024): NDC letter to govts, 10 key tests for 1.5C aligned NDCs
- UNICEF (2024) - Child- and youth-sensitive Nationally Determined Contributions
- Care About Climate (2024) - NDC Equity Tracker, Towards Inclusive Climate Commitments Gender and Youth at the Forefront
- International Work Group for Indigenous Affairs (2022) - Recognition of Indigenous Peoples in Nationally Determined Contributions
- Climate, Land, Ambition, and Rights Alliance (CLARA) guide to Nationally Determined Contributions

